

Présentation du programme SI MDPH



Le SI MDPH dans un contexte d'évolution des politiques du Handicap

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (2015) prévoit la mise en place d'un système d'information commun aux MDPH.

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers
- harmoniser les pratiques professionnelles
- faciliter le pilotage national et local
- améliorer la connaissance des besoins des personnes en situation de handicap et des réponses apportées.

Le nouveau Système d'information des MDPH se met en place dans un **contexte d'évolution des politiques du handicap, il vient en soutien des évolutions réglementaires.**

Un programme qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs : CNSA, MDPH/CD, Editeurs, Partenaire (CAF, imprimerie nationale).

Intérêts, enjeux et apports du programme



Pour les usagers

Qualité de service
Accompagnement renforcé

Formulaire de demande: approche par besoin, évaluation
Qualifie la situation de la personne...

Équité de traitement

Date de recevabilité, harmonisation des courriers ...



Pour le pilotage national et local

Données de Pilotage

Harmonisation des nomenclatures

Connaissance accrue du public et de ses besoins

Codage des déficiences, pathologie, Besoins...



Pour l'organisation des MDPH

Efficiences et des missions des MDPH

Informatisation par ex de l'évaluation, contrôle de cohérence, ...

Harmonisation des pratiques

Nomenclatures droits et prestations, Instruction d'une demande...

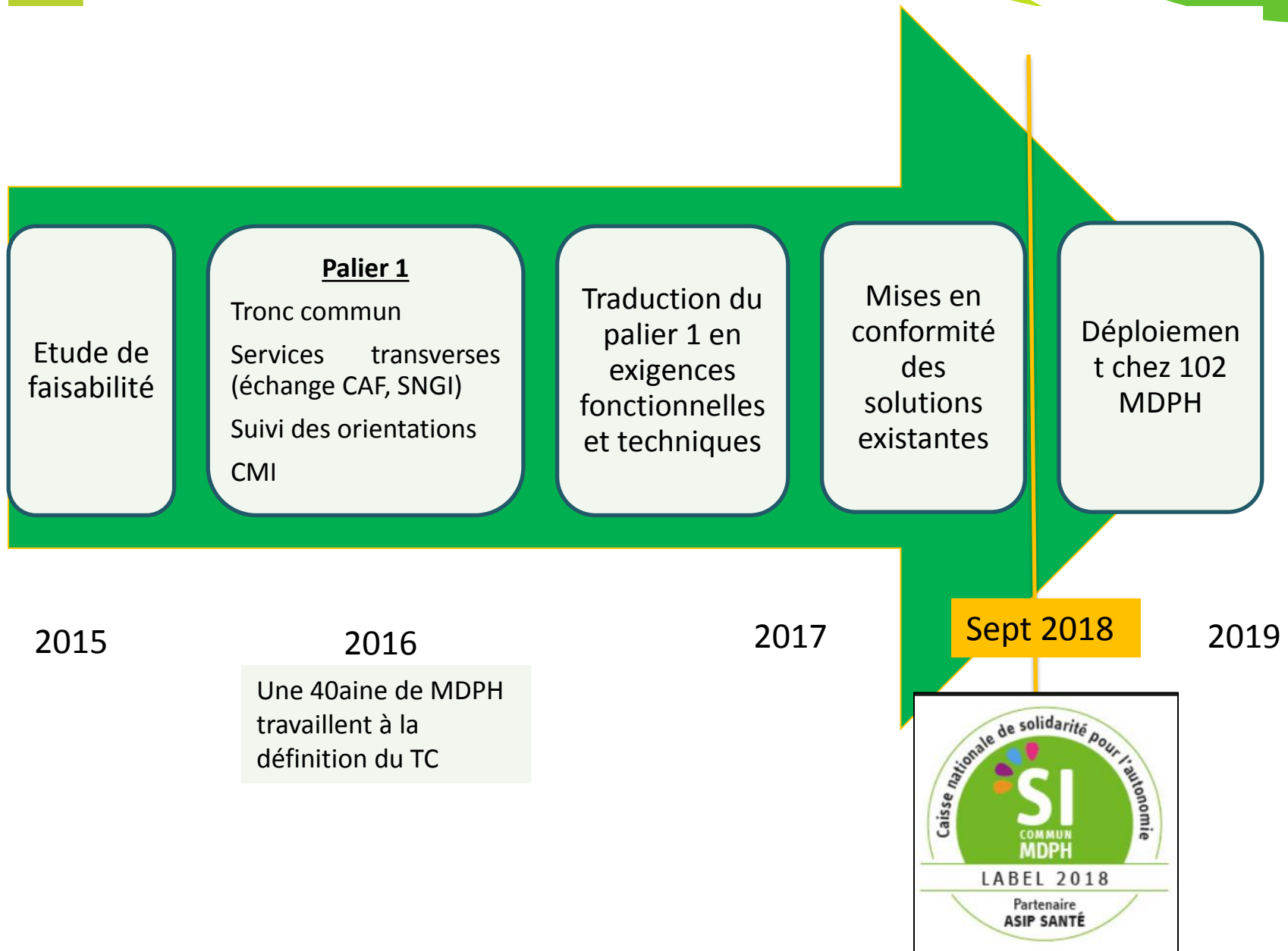
Simplification et automatisation des échanges d'information

Echanges CAF, NIR, ...

Facilitation de mise en œuvre de projets structurants

Ex : CMI, SDO, paramétrages standards, ...

Génèse du programme SI-MDPH



Périmètre du Programme SI MDPH



- Un SI harmonisé à déployer pour les **102 MDPH**
 - ❑ IODAS de GFI (52 MDPH concernées)
 - ❑ SOLIS de Info DB (32 MDPH concernées)
 - ❑ GENESIS de SIRUS (11 MDPH concernées)
 - ❑ 7 solutions spécifiques (MDPH dites « autonomes »)



- Un déploiement du premier palier en deux étapes successives
 - ❑ Une étape Pilotes (7 MDPH à déployer en cible : le Nord, l’Ain, Paris, Calvados, Gers, Seine-Maritime, Haute-Savoie)
 - ❑ Une étape de Généralisation

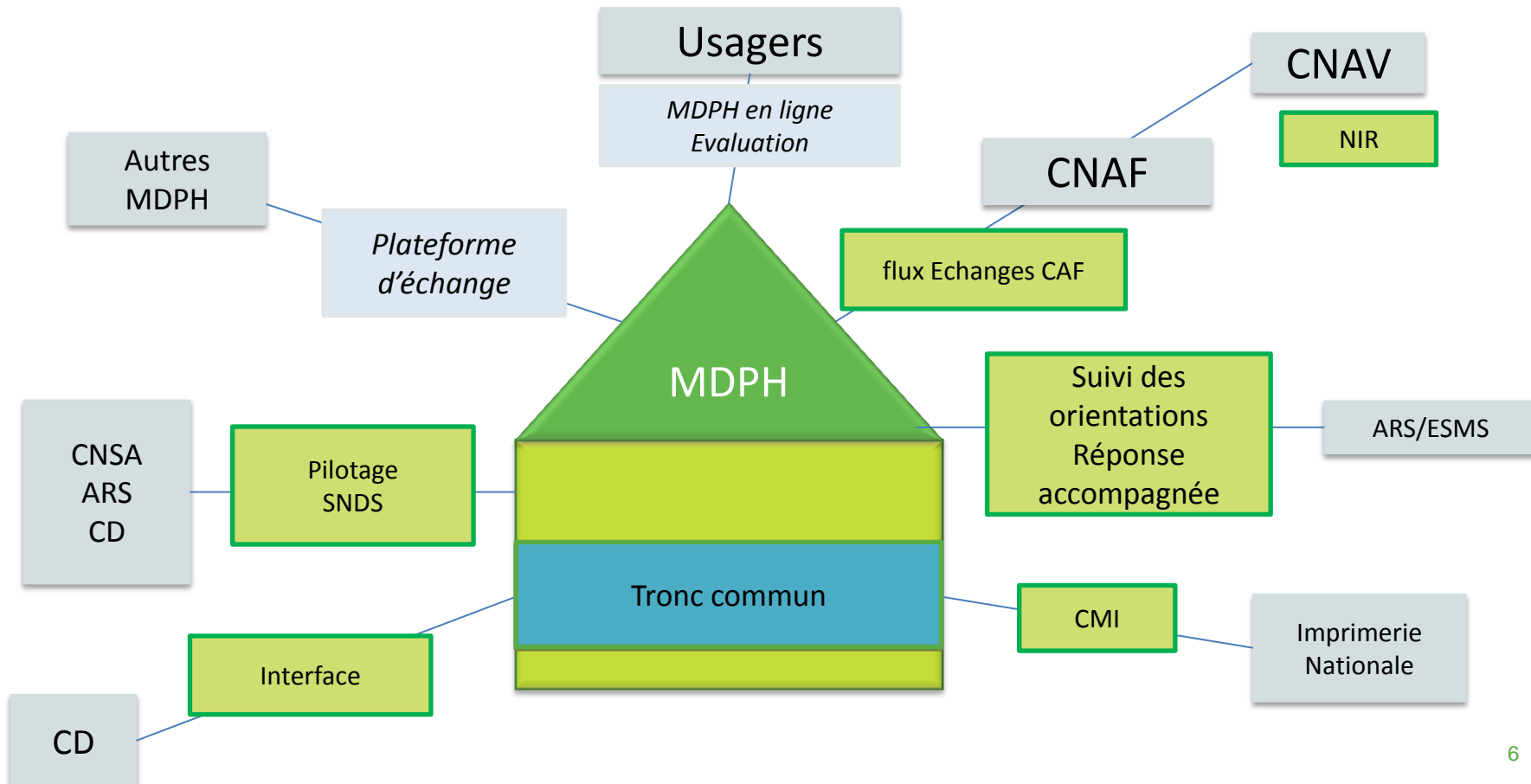


- Une convention entre la CNSA et les MDPH-CD formalisera les engagements et modalités de financement exceptionnel liés au programme SI Harmonisé (3 conventions différentes : Pilotes, Généralisation et autonomes).

Le programme SI MDPH au service de l'utilisateur

Un système d'information couvrant :

- l'ensemble des processus métiers (de la demande à la décision)
- des services transverses (échanges avec les CAF et l'Imprimerie nationale – CMI, certification du NIR,...)
- un module de demande en ligne
- articulé avec le SI de suivi des décisions des CDAPH d'orientation des PH en ESMS : suivi des orientations



Le tronc commun métier : une logique d'harmonisation des pratiques

- Le Tronc commun du métier des MDPH est un document métier de référence qui décrit les processus de traitement d'une demande de compensation (instruction de la demande, évaluation, décisions, gestion des recours et conciliations, notifications, etc.).
- ➔ La première version du tronc commun, élaborée avec une quarantaine de MDPH lors de groupes de travail, a été diffusée en janvier 2017.
- La première version du tronc commun du métier contient des règles de gestion, des nomenclatures, un glossaire, des courrier standards

Réunion
d'appropriation du
tronc commun



Réunion d'analyse
d'impact métier du
nouveau SI



Ajustement des
processus métier et
de l'organisation

Déploiement
SI

Les nouvelles fonctionnalités

Un nouveau formulaire de demande à la MDPH

(Publié au Journal officiel en mai 2017), l'utilisateur peut désormais demander l'ouverture de l'ensemble des droits répondant à ses besoins. Cette expression de besoins permet aux évaluateurs de la MDPH de proposer toutes les aides envisageables, adaptées à la situation de la personne et de son aidant.

Un outil de soutien à l'évaluation

Il permet aux professionnels de la MDPH de recueillir 21 données pertinentes minimales nécessaires à la description d'une situation et des besoins de la personne. (nomenclatures GEVA et Serafin-PH)

Un outil d'extraction automatique de données

Indicateurs de suivi remontés à la CNSA

Définition d'une stratégie de déploiement et élaboration d'une trajectoire de déploiement nationale

- Diagnostique le SI des MDPH
- Estimation de la capacité à faire des éditeurs
- Recueil des souhaits des MDPH

- => élaboration d'un planning national de déploiement entre janvier et juin 2018

Les objectifs et enjeux de l'étape pilote

RÉPLICABILITÉ

- Enjeu de constituer un groupe pilote représentatif de la diversité des MDPH pour assurer la « répliquabilité » du déploiement (taille, organisation, éditeur, diversité des configurations)

CONFORMITÉ

- Sécuriser la conformité des solutions éditeurs aux référentiels en faisant contribuer les pilotes aux travaux de construction

CAPITALISATION

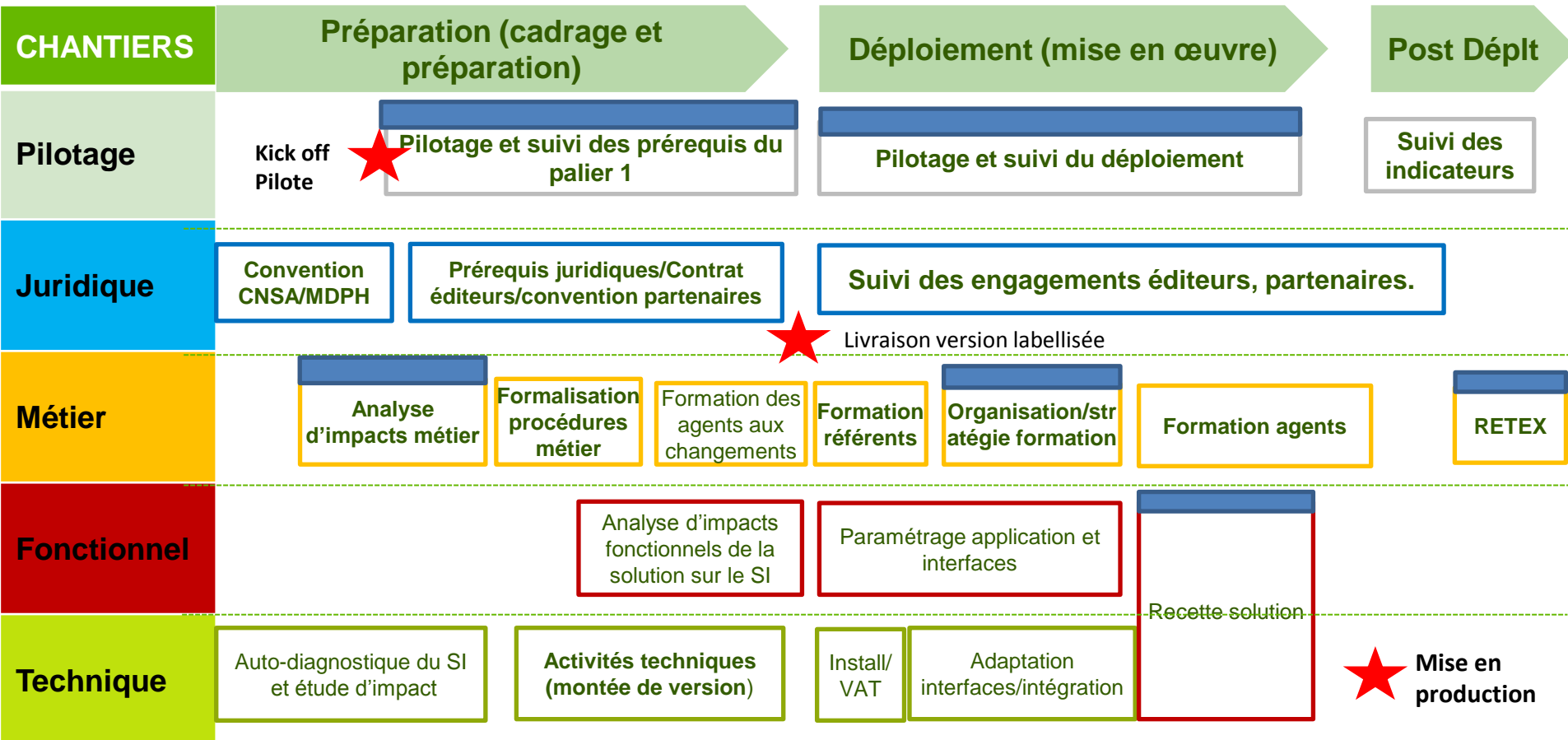
- Mettre en place outils du déploiement en vue de l'étape de généralisation
- Renforcer la compétence de la cellule d'appui national en lien avec les retours d'expérience des pilotes

7 MDPH pilotes

MDPH - CD engagées	Région	Éditeur	Taille
1 (Ain)	Auvergne-Rhône-Alpes	GFI	Moyenne
14 (Calvados)	Normandie	Info DB	Moyenne
32 (Gers)	Occitanie	GFI	Petite
59 (Nord)	Hauts-de-France	GFI	Grande
74 (Haute-Savoie)	Auvergne-Rhône-Alpes	Info DB	Moyenne
75 (Paris)	Île-de-France	Info DB	Grande
76 (Seine-Maritime)	Normandie	Sirus	Grande



Les grands étapes du déploiement unitaire d'une MDPH



Accompagnement par l'équipe nationale de déploiement

La Cellule d'appui national accompagne et suit les MDPH dans leur projet de déploiement

- La CNSA met en place une Cellule d'Appui National, dont le rôle est de :
 - **Piloter et suivre au niveau national le déploiement du palier 1** au sein des MDPH-CD
 - **Assurer un support et accompagner opérationnellement** les MDPH-CD dans la mise en œuvre de leur projet d'harmonisation de SI
 - **Être en apport de méthodes et outils** – par le biais du kit de déploiement - afin d'assurer l'appropriation des différents sujets par les MDPH-CD et de faciliter leur autonomie dans la réalisation des activités de déploiement
 - **Faciliter les échanges avec les partenaires** (notamment avec la CNAF pour le projet Échanges CAF/SNGI)
- La Cellule d'Appui National intervient :
 - **Depuis le mois de juillet** pour les MDPH-CD **pilotes**
 - **Depuis l'ouverture du diagnostic SI MDPH** pour les MDPH-CD de la phase **généralisation**

Merci!



66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>